

Egalité des chances

Pour s'y retrouver dans la jungle des aides à la formation

Pour financer leur formation, les étudiants jonglent entre aide des parents, job rémunéré et autres aides telles que bourses et prêts. Dans le domaine des aides à la formation, pas moins de 26 systèmes cantonaux cohabitent. Une harmonisation est souhaitée.

Par Coralie Gentile

— Equilibrer son budget entre rentrées et dépenses relève de la gageure pour bon nombre d'étudiants. En Suisse, les parents sont le principal pilier de financement de la formation des étudiants, tenus selon la loi de pourvoir aux dépenses de formation de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils aient terminé une première formation. Si les parents sont dans l'incapacité de subvenir aux besoins de leurs enfants ou si leur aide ne suffit pas, les personnes en formation peuvent recourir à l'aide publique, sous la forme de bourses, non remboursables, et de prêts.

Un emploi du temps chargé

La plupart des étudiants jonglent avec un emploi du temps bien rempli, entre les cours, la charge de travail individuel et un pourcentage d'emploi, plus ou moins important, exercé en parallèle à la formation. Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique, 75% des étudiants exercent une activité rémunérée à côté de leurs études. Un étudiant sur deux déclare ce revenu indispensable pour vivre et 13% des étudiants indiquent être endettés. «Nous ne sommes pas contre le fait que les étudiants travaillent parallèlement aux études, quand cela reste raisonnable, note Anja Schuler, de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES). Par contre, si les étudiants doivent travailler à un haut pourcentage pour financer leurs études, il ne devient plus possible de concilier études et emploi.» Un conflit qui peut compromettre les chances de réussite des études ou du moins contribuer à les rallonger. Près de 20% des étudiants qui mettent fin prématurément à

leurs études invoquent des raisons financières. Anja Schuler souligne: «Bologne a conduit à une rigidification des cursus. La mobilité n'a pas augmenté, le temps de formation ne s'est pas raccourci. On peut supposer que c'est pour des questions financières. Les étudiants et étudiantes n'arrivent pas à accomplir leur formation dans le temps à disposition.»

Disparités cantonales

Alors que le nombre d'étudiants n'a cessé de croître, on peut relever que le montant total des bourses a diminué en vingt ans, et la proportion totale de boursiers par rapport à la population également: en 2009, 9% des personnes en formation dans le postobligatoire étaient des boursiers, contre 13% en 1994.

Décrocher une bourse, c'est un peu «la roue de la fortune».

Sans compter que décrocher une bourse, c'est un peu «la roue de la fortune». Un symbole utilisé par l'UNES lors du lancement de son initiative sur les bourses d'études en juillet dernier: il existe pour l'heure 26 législations cantonales en la matière. Un étudiant avec une situation financière donnée touchera des montants très variables selon son canton de résidence. A Schaffhouse, le montant des bourses par habitant est de 17 francs, contre 93 francs dans le Jura. En Valais, plus d'un tiers des octrois d'aide à la formation sont des prêts remboursables (sans intérêts), alors que les Grisons ou

Zurich n'octroient que très peu de prêts: moins de 2% par rapport au nombre de bourses offertes. Quelques exemples parmi d'autres des importantes disparités entre les cantons, où les montants, les conditions d'octroi, la proportion de boursiers, l'âge limite (si la loi en spécifie un), la durée d'octroi ou encore le calcul de la bourse peuvent fortement varier.

Harmonisation souhaitée

En termes d'accès à la formation, de choix d'études et de réussite, la situation est plutôt inégale. Une harmonisation du système d'aides à la formation est souhaitée par beaucoup, et il semble plutôt difficile de justifier le maintien du système actuel. Le thème n'est pas nouveau: la loi fédérale sur les allocations de formation de 1965 avait déjà permis d'harmoniser certains points, indique Francis Kaeser, de la CDIP. Les importantes disparités qui subsistent devraient s'amoinrir avec le concordat sur les bourses d'études, lancé par la CDIP et visant à harmoniser les législations cantonales.

L'apport du concordat, qui réglemente le secondaire II et le tertiaire, pour une première formation, est de définir des bases communes et de proposer des exigences minimales, en termes d'octroi, de montant (max. 16 000 francs), de durée d'octroi (durée des études + deux semestres), d'âge limite (35 ans), etc. Les cantons, s'ils le souhaitent, peuvent aller au-delà. Le concordat permet aussi de clarifier et régler les responsabilités, par exemple lors d'un déménagement hors du canton. Le processus d'adhésion est en cours dans les cantons. L'accord néces-

site l'adhésion de dix cantons pour entrer en vigueur dans les cantons signataires, qui auront alors cinq ans à disposition pour adapter leur législation.

Pour la ratification de l'accord, les cantons décident individuellement du calendrier: «Plusieurs cantons ont déjà dit oui, comme Bâle-Ville, les Grisons et Fribourg. Le canton du Valais s'est prononcé contre», note Francis Kaeser, ajoutant que la CDIP prévoit l'adhésion des dix cantons requis en 2011 déjà.

De leur côté, les étudiants souhaitent aussi faire entendre leur voix dans le débat sur les bourses. Une initiative a été lancée par l'UNES en juillet dernier. «L'octroi de bourses aux étudiants et étudiantes ne devrait pas dépendre de la situation financière de leur canton: c'est tout le contraire de l'égalité des chances», souligne Anja Schuler. L'UNES indique un accueil favorable de l'initiative et une bonne mobilisation des étudiants. Le délai pour la récolte des 100 000 signatures échoit au 20 janvier 2012. L'initiative souhaite donner la compétence pour les bourses d'études à la Confédération pour le tertiaire et lui réserve la possibilité de prendre cette compétence pour le secondaire II aussi. Son but principal est de garantir un niveau de vie minimal aux étudiants, en couvrant les besoins de base, ce qui permettrait un accès indiscriminé à la formation, indépendamment de la situation socioéconomique des étudiants. «Le concordat est d'ordre «cosmétique» et ne va pas assez loin. Les montants maximaux ne sont pas assez élevés», indique l'UNES, appuyant son calcul sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale.

Autre point de désaccord: l'octroi de prêts, auquel s'oppose l'UNES du fait de l'enjeu de l'endettement des étudiants. Le concordat prévoit en effet la possibilité pour les cantons d'octroyer un tiers de l'allocation en tant que prêt. Ce qui permet de tenir compte des conditions particulières dans les cantons et leur offrirait une marge de manœuvre, par

exemple dans le cas de cantons disposant de peu d'institutions de formation par rapport à d'autres et octroyant de ce fait plus de subsides. Toutefois, les prêts ne représentent jusqu'ici qu'une petite partie de la totalité des montants alloués par les cantons, soit 9%. En 2009, les cantons ont octroyé des bourses à hauteur de 279 mio et des prêts à hauteur de 25 mio.

Des modèles alternatifs

A côté de ces canaux de financement traditionnels, il existe d'autres possibilités de financement auxquelles peuvent recourir certaines catégories d'étudiants: dons, fondations privées, etc. Leurs moyens restent toutefois plus modestes.

Pour ceux qui passent au travers des mailles du système, des modèles alternatifs ont vu le jour ces dernières années. C'est le cas par exemple de Studienaktie, une association fondée par Lars Stein, un ancien étudiant en économie de l'Université de Saint-Gall qui a besoin de 100 000 francs pour financer ses quatre ans d'études. Comme un créateur d'entreprise, il se met à la recherche d'investisseurs, prêts à financer sa formation, sous la forme d'achat d'actions qui rapporteront selon le revenu obtenu après les études. Simple modèle gagnant-gagnant.

Autre modèle, l'association bono pro, née elle aussi du parcours de son fondateur: Marc Laperrouza, ancien étudiant de l'Université de Lausanne, qui obtient une bourse lui permettant de suivre la formation souhaitée (lire ci-contre). Ses études terminées et ayant depuis gagné un peu d'argent, il reverse le montant de sa bourse à un étudiant dans le besoin qui, à la fin de ses études, aide un autre étudiant, et ainsi de suite. S'associant avec un ami, Marc Laperrouza institutionnalise cette chaîne de solidarité qui compte, non sur un engagement contractuel, mais sur un engagement moral. Le bénéficiaire s'engage à reverser le montant qu'il a reçu pour soutenir d'autres étudiants lorsqu'il le pourra. Un prêt sans intérêts, de forme particulière. —

TROIS QUESTIONS

à Marc Laperrouza, fondateur de l'association bono pro



«Un soutien moral et financier»

Dans quels cas les services traditionnels de bourses peinent-ils à venir en aide aux étudiants?

Il existe plusieurs cas: un changement de statut professionnel ou d'imposition des parents qui réduit la bourse accordée, les situations où la fortune des parents disqualifie l'étudiant sans prendre en considération les relations familiales, l'étudiant qui arrive en «fin de droit» ou qui reprend des études sur le tard, ou encore les étudiants qui veulent poursuivre leur cursus dans une institution étrangère pratiquant des taxes élevées, par exemple aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne.

Vous vous êtes trouvé vous-même dans cette situation?

Lors de mes études de bachelor, je travaillais durant la semaine et les vacances universitaires, ce qui me permettait de joindre les deux bouts. Pendant mon master, la bourse «von Muralt» m'a permis de partir en échange à l'Université de Western Ontario (Canada). C'est cette bourse qui est à l'origine de la démarche bono pro. Le soutien moral que m'a apporté la bourse avait autant, si ce n'est plus, de valeur que l'aspect monétaire.

La formation, une marchandise qui a une valeur ou qui n'a pas de prix?

La fondation bono pro s'inspire de Derek Bok: «Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance!» L'éducation est un investissement à la fois personnel et pour la société.